

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'eau potable
(RPQS-eau)
Exercice 2016
Commune de Contamine sur Arve

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Caractérisation technique du service | 4 |
| Présentation du territoire desservi | 4 |
| Mode de gestion du service | 4 |
| Estimation de la population desservie | 4 |
| Nombre d'abonnements | 4 |
| Production | 5 |
| Achats d'eaux traitées | 5 |
| Volumes vendus au cours de l'exercice | 5 |
| Autres volumes | 5 |
| Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) | 5 |
| Récapitulatif des différents volumes | 5 |
| 2. Tarification de l'eau et recettes du service | 7 |
| Modalités de tarification | 7 |
| Facture d'eau type | 8 |
| Recettes 2016 (en €) | 8 |
| 3. Financement des investissements | 8 |
| Branchements en plomb | 8 |
| Montants financiers (en €) | 8 |
| Etat de la dette du service (en €) | 9 |
| Amortissements | 9 |
| 4. Indicateurs de performances | 9 |
| Qualité de l'eau | 9 |
| Indice d'avancement des protections de ressources en eau | 9 |
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux | 10 |
| Rendement du réseau de distribution | 11 |
| Indice linéaire des volumes non comptés | 11 |
| Indice linéaire de pertes en réseau | 11 |
| Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 12 |
| 5. Indicateur supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCPSL | 12 |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées | 12 |
| Délai maximal d'ouverture des branchements | 12 |
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 12 |
| 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau | 13 |

| | |
|---|----|
| Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité | 13 |
| Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)..... | 13 |

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom et Caractéristique de la collectivité : Commune de Contamine sur Arve

- Compétences liée au service :
 Production Transfert Distribution
- Territoire desservi : Commune de Contamine sur Arve

Mode de gestion du service

Service exploité en régie
 délégation de service public (affermage ou concession)

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 1 500 habitants.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

| Commune | Nombre d'abonnés au 31/12/2015 | Nombre d'abonnés total au 31/12/2016 |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| CONTAMINE SUR ARVE | 730 | 764 |

Prélèvement sur les ressources en eau

| | Ressource et implantation | Débit nominal ⁽¹⁾ | Volume prélevé durant l'exercice 2015 (en m ³) | Observations |
|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|--|--------------|
| | Forages Lossiège | 250 m ³ /j | 70 023 | |
| | Sources Tovets | 192 m ³ /j | 79 634 | |
| Total Prélevé : V₁ | | | 149 657 | |

⁽¹⁾ Dans le cas où une collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

Production

Achats d'eaux traitées

La commune de Contamine sur Arve achète de l'eau au syndicat des Rocailles.

| | Vendeur | Débit nominaux ⁽¹⁾ | Volume acheté durant l'exercice 2015 (en m ³) | Observations |
|--|--|----------------------------------|--|--------------|
| | Achat d'eau – Synd des Rocailles | 8 m ³ /h | 34988 | |
| | Achat d'eau – SIE Peillonex et Alentours | | 17 143 | |

Volumes vendus au cours de l'exercice

| Acheteurs | Volumes vendus durant l'exercice 2016 (en m ³) sur 365 jours | Observations |
|---|---|--------------|
| Abonnés domestiques | 92 437 | |
| CHAL | 104 557 | |
| Lycée Agricole | 6 685 | |
| Total vendu aux abonnés | 173 935 | |
| Total volume comptabilisé : V₇ | 173 935 | |
| Total exporté vers d'autres services : V₃ | 0 | |

La commune de Contamine sur Arve ne vend pas d'eau à d'autres services.

Autres volumes

Volume de service : V₉ = 1760 m³/an

- vidange des réservoirs : 1580 m³
- test de 60 Pl : 80 m³
- Vidange réseau pour réparation de fuite (2) : 40 m³
- Purge préventive : 60 m³

Volume consommateurs sans comptages : V₈ = 3000 m³/an

(Volume-estimé-utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

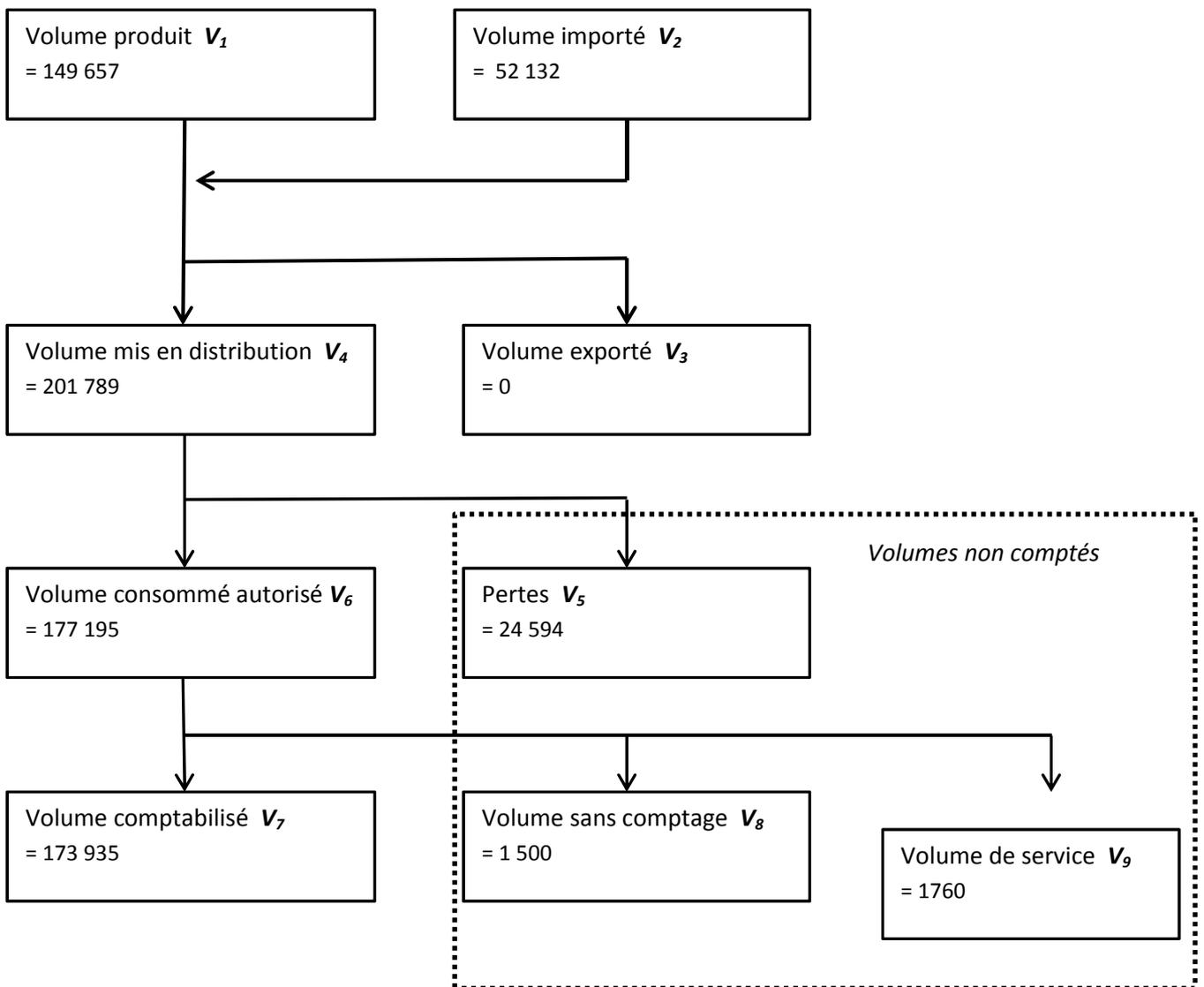
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (hors branchements) est de :

- **26 954 m** de canalisations de distribution d'eau potable au 31/12/2016

Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n°2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de productions du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1+V_2-V_3$)
- V_5 ou pertes (V_6-V_4)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7+V_8+V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V_8 usagers ou volume consommateurs sans comptage (Volume-estimé-utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume-estimé-utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

| Tarifs | | Au 01/01/2016 | Au 01/01/2017 | | |
|---|-------------------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------|
| Part de la collectivité | | | | | |
| Frais d'accès au service | (facultatif) | / | / | | |
| Part fixe (€ HT/an) | Abonnement | 58.08 € | 48.56 € | | |
| Part proportionnelle (€ HT/m ³) | Consommation | 1.6735 €/m ³ | 1.60 €/m ³ | | |
| Autre : | | / | / | | |
| Taxes et redevances | | | | | |
| Taxes | Assujettissement TVA ⁽²⁾ | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| | Pollution domestique | 0,29 €/m ³ | 0,29 €/m ³ | | |

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture de 120m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour communes et EPCI de moins de 3000 habitants et obligatoire pour les communes de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivants:

- Délibération n°025.2014 du 19/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération n° 023.2017 du 06/01/2017 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable

Facture d'eau type

Les tarifs applicable au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

| Tarifs | Au 01/01/2016 en € | Au 01/01/2017 en € | Variation en % |
|---------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Part fixe | 58.08 | 48.56 | -16.39% |
| Part proportionnelle (Consommation) | 200.82 | 192.00 | -4.39% |
| Redevance préservation des ressources | 8.27 | 8.27 | +0.0% |
| Redevance de pollution domestique | 34.80 | 34.80 | +0.0% |
| TVA si service assujetti (5.5 %) | 16.61 | 15.60 | -6.08% |
| Total | 317.07 | 299.23 | -5.63% |
| Prix au m³ | 2.64 | 2.49 | -5.63% |

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financements de travaux...)

Recettes 2016 (en €)

| | Collectivité |
|---|---------------------|
| Vente d'eau aux abonnés domestiques (parts fixe et variable) | 214 979 |
| Autres prestations auprès des abonnés | 69 363 |
| Subventions (section exploitation uniquement) | 0 |
| Contribution exceptionnelle du budget général | 0 |
| Exportation vers autres services | 0 |

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Sur la commune de Contamine sur Arve, il n'y a plus aucun branchement en plomb en service.

Montants financiers (en €)

| | |
|--|------------|
| Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire | 302 864.82 |
| Montant des subventions pour ces travaux | 0 |
| Montant des contributions du budget général pour ces travaux | 0 |
| Participation exceptionnelle travaux service extérieur | 0 |

Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

| | | |
|--|---------|------------|
| Encours de la dette au 31 décembre 2016 (montant restant dû) | | 697 064.19 |
| Montant remboursé durant l'exercice | Capital | 42 689 |
| | Intérêt | 24 907.29 |

Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 107 720 €.

4. Indicateurs de performances

Qualité de l'eau

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Voici le tableau récapitulatif des prélèvements effectués par l'ARS

| Analyse ARS | Prélèvements réalisés | Prélèvements conformes | Taux de conformité |
|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Microbiologiques | 18 | 18 | 100% |
| Physico-chimiques | 18 | 18 | 100% |

Indice d'avancement des protections de ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% *Aucune action de protection*

20% *Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*

40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*

50% *Dossier déposé en préfecture*

60% *Arrêté préfectoral*

80% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*

100% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

| Code | Nom | Bonneville |
|---------------|--|-------------------|
| VP.236 | Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points) | 10 |
| VP.237 | Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points) | 5 |
| <i>VP.263</i> | Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau | 15 |
| VP.238 | Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>) | 10 |
| VP.239 | Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>) | 5 |
| VP.240 | Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) | |
| VP.241 | Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points) | 10 |
| <i>VP.264</i> | Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé | 40 |
| VP.242 | Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points) | 10 |
| VP.243 | Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points) | 10 |
| VP.244 | Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points) | 10 |
| VP.245 | Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points) | 10 |
| VP.246 | Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points) | 0 |
| VP.247 | Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points) | 10 |
| VP.248 | Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points) | 0 |
| VP.249 | Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points) | 0 |
| | | 90 |

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 2016 du service est 90.

Rendement du réseau de distribution

Pour l'année 2016, le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} * 100 = 87.8\%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de 87.8 %.

Indice linéaire des volumes non comptés

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non-comptés est :

$$\frac{V4-V7}{365*\text{linéaire de desserte}} = 2.83 \text{ m}^3 / \text{Km/jour}$$

Indice linéaire de pertes en réseau

Pour l'année 2016, l'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4-V6}{365*\text{linéaire de desserte}} = 2.5 \text{ m}^3 / \text{Km/jour}$$

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en Km) :

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 0.250 | 0.725 | 0.485 | 0.340 | 0.684 |

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L2016 + L2015 + L2014 + L2013 + L2012}{5 * \text{linéaire de réseau desserte}} * 100 = 1.84\%$$

5. Indicateur supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCPSL

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Pour l'année 2016, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruption de service non - programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000 = 5.24 \text{ ‰}$$

Avec :

- nombre d'interruption du service non-programmées = 4
- nombre d'abonnés du service = 764

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} * 100 = 100\%$$

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette est de :

$$\frac{\text{encours de la dette au 31 déc 2016}}{\text{épargne brute annuelle}} = 4.5 \text{ ans}$$

Avec :

- Epargne brute annuelle (2015) = 153 794.18 €
- En cours de dette = 697 064.19 €

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

En 2016, le service a accepté 8 demandes de dégrèvement suite à des surconsommations causées par des fuites, soit 2469 m3.

Pour l'année 2016, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est de : 0 €/

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)